

## Extrait des délibérations de l'Assemblée fédérale.

---

Le 3 juillet 1875, les Conseils législatifs de la Confédération ont ajourné au 6 septembre prochain la continuation de la session ordinaire d'été.

Les objets liquidés par eux pendant les quatre semaines qu'a duré la session (du 7 juin au 3 juillet) sont les suivants :

1. Gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral en 1874.
2. Loi concernant l'introduction obligatoire du système métrique des poids et mesures.
3. Inhumations dans les Cantons.
4. Loi sur les frais de maladie et de sépulture des ressortissants pauvres d'autres Cantons.
5. Garantie fédérale à la Constitution du Canton de Lucerne.
6. Garantie fédérale à la Constitution du Canton de Bâle-Ville.
7. Crédits supplémentaires pour 1875.
8. Intérêts du fonds de réserve de la Monnaie.
9. Convention additionnelle à la Convention monétaire internationale du 23 décembre 1865.
10. Loi sur la responsabilité des chemins de fer et autres entreprises de transport concédées par la Confédération, en cas d'accidents entraînant la mort ou des lésions corporelles.
11. Concession de chemins de fer entre Berne et Neuchâtel (Aarberg-Cornaux, Berne-Müntschemier-Cornaux, Laupen-Müntschemier).
12. Concession pour un chemin de fer de Gingins à Nyon et de Bière à Morges, avec modification à la concession du chemin de fer de La Sarraz à Gingins.

13. Concession pour un chemin de fer de Genève à Ferney.
14. Concession pour le chemin de fer argovien du Sud sur le territoire des Cantons de Lucerne et de Zoug.
15. Fusion des chemins de fer Winterthour-Singen-Kreuzlingen et Winterthour-Zofingue.
16. Prolongation de délai pour le chemin de fer Muri-Affoltern-Aegeri.
17. Convention pour l'exploitation du chemin de fer Berne-Lucerne.
18. Prolongation de délai pour le chemin de fer Mendrisio-Monte Generoso.
19. Prolongation de délai pour le chemin de fer du Bözberg.
20. Prolongation de délai pour le chemin de fer du Seethal argovien.
21. Convention complémentaire avec la Belgique au sujet des mandats de poste.
22. Sept recours, savoir :
- a. du Gouvernement du Canton du Tessin, au sujet de la liberté de la presse, en la cause de MM. Traversa et Degiorgi, à Lugano ;
  - b. de MM. Ziegler et consorts, à Schaffhouse, concernant l'expédition en transit de la station de Schaffhouse à Büsingen ;
  - c. des héritiers de Bernard Phiffer-Gagliardi, de Prato, concernant le for en la cause de M. Franz Schenardi, à Roveredo (Grisons) ;
  - d. de Pierre Billaud, déserteur français, à Lausanne, concernant son expulsion du Canton de Genève ;
  - e. de M. Benoit de la Corbière, banquier à Genève, au sujet de la compétence pour juger une surtaxe de la Compagnie française Paris-Lyon-Méditerranée, pour un envoi de valeurs à Paris ;
  - f. du Gouvernement de Berne, au sujet de l'expulsion de prêtres du Jura ;
  - g. de François Barbey, à Dompierre (Fribourg), concernant le refus d'une patente d'aubergiste.
23. Pétitions renouvelées d'Arnold Zäslein et de Melchior Liesch.

24. Démission de M. le Conseiller fédéral Borel.
25. Demande en indemnité de la famille du conducteur postal Renner, tué au St-Gothard.
26. Demande en grâce de Joseph Supersaxo, de Brigue (Valais).
27. Convention internationale pour la création d'un Bureau international des poids et mesures.
28. Traité avec le Grand-Duché de Bade au sujet du raccordement des chemins de fer près de Schaffhouse et de Stühlingen.
29. Acquisition de l'Hôtel des postes à Coire.
30. Participation de la Suisse à l'exposition universelle de Philadelphie.
31. Prestations de la ville de Berne pour le siège fédéral.
32. Nombre des bataillons d'infanterie à fournir par le Tessin.
33. Résultat de la votation populaire sur la loi concernant l'état civil et le mariage et sur la loi concernant le droit de vote.
34. Autorisation donnée au Conseil fédéral d'accorder des prolongations de délais pour les chemins de fer.
35. Motion de MM. les Conseillers nationaux Desor et consorts, relative à l'exécution de l'art. 27 de la Constitution (écoles).
36. Motion de M. le Conseiller national Baumgartner, relatives aux mesures à prendre pour favoriser l'agriculture.
37. Motion de M. le Conseiller national Flückiger, relative à la police vétérinaire.

En ce qui concerne l'agrandissement de la place d'armes de Thoune, le Conseil national le 30 juin et le Conseil des Etats le 2 juillet ont pris la décision suivante :

« Le message et projet d'arrêté du 26 mai 1875, concernant  
 « l'agrandissement de la place d'armes de Thoune, est renvoyé au  
 « Conseil fédéral, avec invitation de compléter le message pour ce  
 « qui concerne la participation financière du Canton de Berne, en  
 « particulier au sujet du transfert de la route Amsoldingen-Thier-  
 « achern, après s'être, le cas échéant, entendu avec le Gouverne-  
 « ment de ce Canton.

« En attendant, il est ouvert au Conseil fédéral le crédit nécessaire pour l'achat des terrains des maisons dont l'acquisition est urgente pour la sécurité des personnes, ainsi que pour la prolongation de la ligne de tir. »

Ont été *ajournés* les objets suivants :

1. Loi sur la chasse et la protection des oiseaux.
2. Garantie fédérale à un décret constitutionnel du Canton de Fribourg.
3. Loi sur la taxe d'exemption du service militaire.
4. Loi sur l'émission et le remboursement des billets de banque.
5. Loi sur la régale des postes.
6. Modification à la loi sur les taxes postales.
7. Fusion du service des postes et des télégraphes.
8. Recours du Gouvernement du Tessin au sujet de la perception de droits d'entrée sur les matériaux destinés à la construction du chemin de fer.
9. Recours d'Antoine Dupré, de Pont-en-Ogoz (Fribourg), en matière de sacrilège.

A été *retiré* le recours de H. Müller et consorts, cochers à Altdorf, au sujet d'un impôt dans le Canton du Valais.

Ont été *renvoyés* au Conseil fédéral :

pour *rapport* :

- a. la concession pour des tramways à Genève ;
- b. la concession pour un tramway de Boujeau à Nidau, par Bienne ;
- c. le recours de M. Gendre, avocat à Fribourg, relatif à la loi scolaire fribourgeoise de 1870 et à l'ordre des Ursulines ;
- d. diverses pétitions, sur la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, etc. ;

pour *décision* :

- a. une pétition de Morges, relative à l'arsenal de cette ville ;
- b. une pétition de Wettingen, concernant la répartition des cercles scolaires.

La motion présentée le 19 décembre 1874 par M. le Conseiller national Stämpfli, au sujet du mode de procéder à la discussion des lois fédérales, a été renvoyée pour préavis à une Commission du Conseil national.

L'Assemblée fédérale a adopté les postulats suivants :

1. *Impression des procès-verbaux des délibérations au sujet de la révision de la Constitution fédérale* (Conseil des Etats 29 juin, Conseil national 1<sup>er</sup> juillet, par M. Bodenheimer) :

« Le Conseil fédéral est invité à faire publier sans retard les procès-verbaux des Chambres fédérales contenant les délibérations sur la révision de la Constitution fédérale en 1873 et 1874. Cette publication devra être accompagnée d'un répertoire complet. Il est accordé dans ce but et pour le moment un crédit de 10,000 francs. »

2. *A l'occasion de la discussion sur la fusion des chemins de fer Winterthour - Singen - Kreuzlingen et Winterthour - Zofingue* (Conseil national 1<sup>er</sup> juillet) :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir jusqu'à quel point, lors de fusions et de cessions de concessions, les Compagnies de chemins de fer qui demandent la ratification de ces opérations doivent être tenues de fournir la preuve que les droits de leurs créanciers obligataires et hypothécaires continuent à être garantis suffisamment par la nouvelle situation introduite ensuite de semblables opérations. »

3. *Publication de tous les projets de loi en allemand, en français et en italien* (Conseil national 15 juin, par M. Censi) :

« Le Conseil fédéral est invité à faire rapport sur la question de savoir si tous les projets de lois fédérales ne doivent pas être soumis aux Conseils dans les trois langues nationales et discutés à la base de ces textes respectifs. »

4. *Protection des oiseaux utiles* (Conseil national 1<sup>er</sup> juillet, Conseil des Etats 2 juillet, par M. Vonmentlen) :

« Le Conseil fédéral est invité à continuer ses démarches auprès des Puissances limitrophes et spécialement auprès de l'Italie, dans le but d'arriver le plus tôt possible à un concordat international pour la protection des oiseaux utiles. »

5. *Emission des billets de banque* (Conseil national 2 juillet, Conseil des Etats 3 juillet, par M. le D<sup>r</sup> Joos) :

« Le Conseil fédéral est invité à faire procéder à des relevés statistiques pour établir la proportion existant entre les différentes coupures des banques suisses d'émission et le total de leurs émissions.

« En outre, il est invité à soumettre à l'Assemblée fédérale une image graphique des modèles pour les émissions des banques suisses, tels qu'ils résultent des expériences faites durant les 5 dernières années et jusqu'à l'époque contemporaine. »

Deux motions ont été écartées le 2 juillet par le Conseil national; elles étaient ainsi conçues :

1. *Poids et mesures* (M. Haller et autres) :

« Le Conseil fédéral est invité à mentionner dans le règlement d'exécution pour la loi sur les poids et mesures la mesure de 2 1/2 décilitres comme admise. »

2. *Enseignement primaire privé* (M. le D<sup>r</sup> Segesser) :

« Considérant que, dans leurs dispositions traitant de l'enseignement privé, les Constitutions des Cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et Fribourg ont les unes le même texte, les autres le même sens que l'art. 3 de la Constitution lucernoise ;

« vu l'art. 4 de la Constitution fédérale,

« Il est proposé de déclarer que les motifs adoptés à propos de la garantie de la Constitution lucernoise sont uniformément applicables à toutes les Constitutions déjà en vigueur. »

Les décisions sur les recours et pétitions portent les dates suivantes :

	Conseil national.	Conseil des Etats.
1. Recours du Tessin (liberté de la presse . . . . .)	le 17 mars 1875,	le 11 juin 1875 ;
2. Recours Ziegler et consorts	» 16 juin »	» 2 juillet »
3. » Phiffer-Gagliardi .	» 15 » »	» 20 mars »
4. » Pierre Billaud .	» 18 » »	» 21 juin »
5. » Benoit de la Corbière . . . . .	» 18 » »	» 25 » »
6. » François Barbey .	» 2 juillet »	» 30 » »
7. Pétition de la famille Renner . . . . .	» 18 juin »	» 25 » »
8. Pétitions Zäslein et Liesch	» 18 » »	» 19 » »
9. Recours en grâce de Supersaxo . . . . .		Assemblée fédérale réunie. le 17 juin 1875.

NOTE. Les 6 recours ci-dessus, ainsi que les pétitions Zäslein et Liesch ont été écartés.

Outre le subside de 5000 francs accordé par le Conseil fédéral à la famille de Renner, l'Assemblée fédérale a accordé 1000 francs pour chacun des trois enfants Renner.

Il a été fait grâce à Joseph Supersaxo de 6 mois de la prison à laquelle il avait été condamné.

## Extrait des délibérations de l'Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1875
Date	
Data	
Seite	702-708
Page	
Pagina	
Ref. No	10 063 742

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.